



Juin 2018

MeilleureCopro signe le Pacte Mondial des Nations Unies et renforce la qualité des prestations de services pour les copropriétés

MeilleureCopro rejoint le Global Compact France, réseau local officiel français du Global Compact des Nations Unies.

En rejoignant cette initiative, MeilleureCopro s'engage à respecter 10 principes universels portant sur 4 thèmes : les droits de l'homme, les normes de travail, l'environnement et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un développement responsable et durable.

En plus du respect de ces 10 principes, MeilleureCopro devra publier une Communication sur le Progrès (COP), un rapport extra-financier devant aborder au minimum 2 des 4 thèmes du Global Compact.

Au travers de cette adhésion, MeilleureCopro renforce le niveau de qualité attendu des prestataires de service partenaires de MeilleureCopro, grâce à la mise en place d'une charte de déontologie à laquelle ils doivent adhérer, qui reprend les grands principes du Global Compact des Nations Unies et garantit aux syndicats et copropriétaires clients de MeilleureCopro des prestations éthiques.

Comme l'explique Edouard-Jean Clouet, fondateur de MeilleureCopro, « *la qualité de service est au cœur des préoccupations de nos clients syndicats et copropriétaires. Baisser les tarifs des prestations sans toucher à la qualité, c'est tout à fait possible en créant des outils permettant de gagner du temps et de répondre plus précisément aux besoins des copropriétés. Il est essentiel pour nous de travailler avec des prestataires qui partagent des valeurs fondamentales et vertueuses pour nos clients, en matière de qualité d'exécution et de respect des lois et des normes internationales.* »

Droits de l'homme

Principe N°1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence ;

Principe N°2 : À veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Normes du travail

Principe N°3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

Principe N°4 : L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

Principe N°5 : L'abolition effective du travail des enfants ;

Principe N°6 : L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe N°7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

Principe N°8 : À entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

Principe N°9 : À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

Principe N°10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

A propos de MeilleureCopro

Lancée en 2016 par Edouard-Jean Clouet, MeilleureCopro est une société accompagnant les copropriétaires et leurs syndicats pour réduire les charges de copropriété, à qualité de services comparables. MeilleureCopro expertise les dépenses courantes d'immeuble, établit un plan de baisse des charges et accompagne le syndic pour sa mise en place. La société se rémunère via un pourcentage des économies réalisées.

Particulièrement novateur, l'expert en charges de copropriété a lancé le premier comparateur en ligne (gratuit) permettant de confronter en 2 minutes ses charges de copropriété à celles d'immeubles comparables. Soutenue par l'incubateur d'HEC Paris et par BPI France, MeilleureCopro fait partie de la première vague de startups à rejoindre la Station F, le plus grand campus de startups au monde créé par Xavier Niel.

MeilleureCopro s'adresse aux copropriétaires particuliers et à leurs conseils syndicaux, mais également aux syndicats et aux administrateurs de biens via une offre BtoB.

Retrouver en ligne

- Toutes les informations sur [MeilleureCopro](http://www.meilleurecopro.com)



Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel - 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - Fax : 01 41 05 02 03 - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>